



Ministère de l'Education Nationale
Académie de Strasbourg
Lycée Polyvalent Jean-Jacques HENNER
Altkirch

Quelques réflexions sur
L'éducation à la citoyenneté à l'Ecole

Jean-Joseph FELTZ
26 février 2014

Introduction.

La notion de citoyenneté renvoie aux valeurs fondamentales de la République. Cette notion est prise entre deux tropismes : les notions de droits et de devoirs. La déclaration du 26 août 1789 parle bien des "*droits, naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme*". Sur l'autre versant, celui des devoirs, la définition d'Aristote est intéressante : "*est citoyen celui qui exerce une fonction publique*". Etre électeur devrait être la fonction publique par excellence... !

Aujourd'hui, dans notre société capitaliste les droits et les libertés sont instrumentalisés. On reporte sur l'Etat et les services publics, dont l'Ecole, tous les problèmes liés aux devoirs apparaissant comme autant de contraintes ; et l'on reporte sur la sphère privée tout ce qui relève des droits. Or, le citoyen est à la fois un homme de droits et de devoirs. L'Ecole doit participer de cette éducation aux droits et devoirs qui fasse que, pour qu'un vote soit vertueux, le citoyen soit éclairé et donc que l'homme soit institué. Parler de l'Ecole citoyenne, c'est se placer dans un type de discours positif. Dès lors, quelques questions :

* L'Ecole est-elle un véritable outil de promotion sociale pour les familles et un instrument d'éducation civique chez les élèves ?

* Quelles réponses internes l'Ecole peut-elle apporter face à la grave crise morale que nous traversons ?

* Une autre question devrait porter sur les réponses externes que l'Ecole peut trouver, par ses liens avec les institutions politiques.

1. Etat des lieux : réussites, avancées et violences à/de l'Ecole.

1.1. De l'élitisme à la démocratisation, d'incontestables avancées.

A partir de la grande loi de 1881, fondatrice de l'école de la République, l'Ecole primaire devient obligatoire pour tous et l'objet de querelle entre deux conceptions de la société : la place occupée dans la société par la naissance ou par le mérite dû au travail. Puis, en 1945, le plan Langevin Wallon de 1945, impulse une politique qui a transcendé tous les gouvernements depuis, du moins au niveau des déclarations : une école unique pour tous, de la maternelle à l'université. Ce qui ne va pas sans tension, voire sans violence.

D'abord à l'Ecole primaire qui cessa, au tournant des années 1970 de constituer un cycle propre sanctionné par le prestigieux « certifié », auquel n'accédait pourtant que 35% de la population scolaire en 1920. Elle devint simple préparatrice du Secondaire. Avec la réforme Haby des années 1970 créant le collège unique, on vit se creuser la fracture entre collèges et lycées d'une part, et entre LEGT et LP d'autre part. Dans cette perspective historique de démocratisation, l'objectif de faire accéder à la fin du XX^e siècle 80% d'une classe d'âge au niveau baccalauréat apparaissait comme la continuation logique de l'évolution du système éducatif depuis 1945.

La réforme Haby se voulait généreuse : elle postulait que tous les enfants avaient vocation à aller dans les lycées. De 1960 à 2000, les effectifs du second degré passent de 3 à près de 6 millions. Au total, de 11% d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat en 1960, on a dépassé les 87% en 2011, tous bacs confondus (38.5% pour les B.G., 17.1% pour les B.T. et 31.6% pour les B.P. Comment ne pas saluer cet immense effort collectif. Et quoiqu'en pensent certains esprits chagrins, le niveau scolaire moyen des élèves augmente. Le vrai problème est l'écart grandissant entre les zones défavorisées et les zones rurales, rurbaines ; le vrai problème est la persistance d'un écart important entre CSP, pour l'accès aux études longues. Que cache l'équation, scientifiquement démontrée comme fautive, "*démocratisation = baisse du niveau moyen*", sinon un discours réactionnaire. La démocratisation de l'enseignement en elle-même ne pénalise pas les meilleurs élèves, ne ralentit pas leur progression et n'est pas en soi un mauvais investissement pour un pays. Tout autre est le problème de la gestion à l'interne des établissements de cette hétérogé-

néité croissante, comme à l'externe par l'existence ou non d'une politique sociale qui aide les défavorisés, d'une politique d'accès à l'emploi qui insère ou non les diplômés, d'une politique d'urbanisation qui brise les ghettos.

1.2. L'injustice sociale, première source de violence à l'Ecole.

Cependant, cet enseignement de masse peut être en soi source de déception et de violence chez les familles qui placent tous leurs espoirs d'ascension sociale dans l'Ecole. Dans et à l'issue de l'Ecole, il y a sélection, donc des heureux et des déçus. L'Ecole, inscrite dans la société, prépare aussi à l'insertion professionnelle et les places sont comptées. **Il ne peut y avoir d'Ecole égalitaire dans une société inégalitaire : ce mirage fabrique les révoltés de l'Ecole et les aigris de la société.** La persistance du déterminisme social dans l'accès aux diplômes, tant par le poids des CSP que des origines géographiques est intolérable. Et cette fracture sociétale s'aggrave à nouveau au pays des Droits de l'Homme. L'ascenseur social est en panne !

1.3. Incivilités et violence à l'Ecole : indicateurs d'un mal-être profond

De 1980 à 2000, l'Ecole a connu plus de changements que durant la période 1880-1980. Aujourd'hui, la société se tourne vers l'Ecole qui reste le seul recours pour assurer la promotion sociale. De plus, l'Ecole a perdu de sa légitimité parce que le diplôme obtenu n'est plus la garantie d'obtenir un emploi. Aujourd'hui, seuls 17% des lycéens avancent que la meilleure façon de réussir dans la vie, c'est d'avoir des diplômes, contre 56% en 1990. De plus, l'image de la finance dominant le travail, du gain à tout prix, quitte à sacrifier des vies entières par les licenciements, la pauvreté, le crime, fait que bien des jeunes ne comprennent pas pourquoi ils doivent respecter les normes et les exigences de la société. Enfin, l'Ecole vit une contradiction insoluble : enseigner des valeurs qui ne sont plus généralement admises par le monde socio-économique.

La jeunesse d'aujourd'hui est inquiète sur le sens à donner à ses études, à sa place dans la société. Beaucoup de nos élèves sont amenés à des comportements de fuite (l'absentéisme, les petits boulots, la démission en cours d'étude), de dépendance (l'alcool, le tabac, drogues), voire d'autodestruction (anorexie, suicide). Crise d'intégration dans la société, crise de légitimité de l'institution scolaire, crise de la jeunesse, crise des « valeurs », autant de facteurs expliquant l'intrusion de l'incivilité et de la violence dans les établissements scolaires.

Un sondage effectué en 2003 auprès des 15-24 ans révèle que toutes les valeurs qu'on pourrait appeler sociétales (le respect du bien commun, de la patrie, du civisme, le sens du devoir) arrivent en dernier chez eux. Nous sommes donc dans une situation inquiétante : le système de valeurs actuel des jeunes a été produit par une société individualiste, de la compétition et du gain à tout prix, et on demande aux jeunes de retrouver les valeurs de solidarité et d'entraide abandonnées par leurs aînés. **Dans un récent sondage, 64% des lycéens disent qu'ils appartiennent à une génération sacrifiée.**

1.4. La perte de sens de l'Ecole, la perte de repères dans la société.

Que s'est-il passé ? Jusqu'en 1950, nous vivions dans des sociétés de pénurie, où était posée comme prioritaire la production. Dans ce type de société, le type d'homme qui va être développé, c'est le modèle ascète décrit par Max Weber dans son ouvrage, "*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*". La valeur dominante, c'est l'obéissance. Cette valeur correspondait parfaitement à la société post-1945 : il fallait reconstruire, produire. Ce modèle humain du devoir, du respect de l'intérêt général est un modèle humain très favorable à la production de l'ensemble social, donc un modèle très intégrateur. A partir des années 1960, la situation a évolué, on passe de la pénurie à une certaine abondance, à laquelle tous rêvent de participer. Dans cette société de production de masse, ce qui est important, c'est de consommer. Alors va se développer très vite un modèle humain : il rencontre les exigences de liberté des nouvelles générations qui

sortent de la guerre et l'affirmation de la primauté de l'individu sur le collectif, où les seuls devoirs imposés le sont à l'égard de soi-même. On passe du devoir à l'avoir, de l'être au paraître.

Or, pour qu'une société se construise, il faut que soit à l'œuvre un certain nombre de processus. L'un de ceux-ci est l'intériorisation de valeurs collectives, ce qui entraîne toujours une limitation de la jouissance individuelle. Pendant trente ans, nous avons vécu dans cette consommation où l'on nous fit croire qu'il était interdit d'interdire, slogan de mai 1968 par excellence. Puis, brutalement, avec les différents chocs pétroliers, la récession, le chômage sont apparus, la société de rente a disparu. Les valeurs de développement économique qu'on nous a assénées à coups de publicité, de slogans, que même les générations actuelles ont intériorisées se heurtent à la réalité de la précarité, au chômage latent, à la marginalité sociale, parfois à l'exclusion : il n'y a pas seulement fracture sociale, il y a fracture culturelle. La perte de repères est alors rapide, quand on est exclu de la culture du travail, voire de sa propre culture (culture ouvrière, de classes moyennes, ou d'origine).

D'autre part, si on arrive à ces situations difficiles, de révolte dans certains établissements scolaires, il est évident que c'est la conséquence d'une certaine urbanisation qui a produit une déshumanisation certaine et des espaces de relégation. Et l'on demande à l'Ecole de mixer les populations, de pratiquer l'hétérogénéité alors que les territoires sont de plus en plus homogènes, qu'il y a une véritable fuite des gens, des services publics de certains quartiers. Cela pose un sérieux problème d'égalité du citoyen devant l'absence d'intervention publique, de sérieux problèmes à certains établissements, victimes de véritables ghettos.

Enfin, l'aggravation réelle des inégalités sociales est à nouveau en nette croissance. Cela est notamment vécu par rapport aux légitimes aspirations des familles en termes de promotion sociale, par rapport au discours ambiant sur la citoyenneté comme une promesse non tenue. Nous sommes à un moment de la démocratie où les inégalités sont considérées comme des injustices, comme des atteintes à la dignité humaine. D'où la violence qui devient une réponse à la contrainte et comme disent certains jeunes, la haine en réponse à l'humiliation. On ne peut pas discourir sur la citoyenneté sans analyser ces phénomènes. Pour les uns, "la Cité" fait référence à la cité grecque quand pour les autres, "la cité" fait penser à la banlieue pourrie où l'on habite.

2. Quelques réponses possibles, internes à l'Ecole.

2.1. L'Ecole de la République ne peut être qu'une, laïque et publique

Cette analyse permet de situer la part de violence qui est faite aux élèves dans leurs légitimes ambitions d'ascension sociale par cette société inégalitaire. Il y a des causes majeures à la violence à l'Ecole, externes à l'Ecole, sur lesquelles elle ne peut agir qu'en partenariat avec les autres services de l'Etat et les hommes politiques : la politique sociale, la politique économique, la politique de la ville, la politique de la famille, la politique culturelle.

Il y a aussi des causes internes au développement de certaines formes de violence qui expliquent pourquoi, toute population scolaire égale par ailleurs, certains établissements sont littéralement naufragés alors que d'autres non seulement survivent, mais même vivent. Il y a donc des leviers internes sur lesquels un établissement peut agir pour être un établissement citoyen. **L'Ecole de la République n'est pas l'Ecole de la fatalité.**

Un premier levier possible s'appelle l'enseignement, la pédagogie. L'Ecole est au cœur d'une réflexion sur l'égal accès à la connaissance, aux différents savoirs et savoir-faire, à une culture commune. On a souvent brocardé cette conception volontariste du système scolaire. Pourtant, cela doit rester notre première référence : être convaincu que tout enfant est éducatif, qu'on peut partager des savoirs et que chacun s'intègre en partageant des savoirs et des valeurs communes. Si on pose ainsi les problèmes, on est obligé de reconnaître que le système éducatif est au cœur des conflits de cultures. Il serait temps qu'on accepte les conflits et qu'on travaille sur les conflits : notre système vit trop sur l'implicite. Par exemple que la culture fami-

liale et la culture scolaire ne s'opposent pas ; ce qui est loin d'être vrai. Il ne s'agit pas de faire du communautarisme : face aux intégrismes, il est important de dire aux jeunes comme aux parents que certaines revendications sont un frein au progrès humain ; à l'émancipation des filles notamment. **Le deuxième levier est l'Ecole laïque.** Cela signifie comme citoyens, que nous fassions la promotion systématique de la seule Ecole libre, c'est à dire de l'Ecole laïque. Pourquoi la République financerait-elle deux Ecoles, privée et publique, en les posant en rivales, la première étant la seconde en laissant à l'Ecole publique la scolarisation d'une population résiduelle, de plus en plus marginalisée. Pourquoi la République laisserait-elle se développer des établissements sur des bases religieuses, ethniques ? Pourquoi la République laisserait-elle se développer des établissements publics construits sur les ghettos urbains ; empêchant ainsi la rencontre des cultures, accélérant la dégradation de certains établissements scolaires, de certains quartiers.

2.2. La décentralisation et l'autonomie des établissements scolaires

Un troisième levier possible s'appuie sur les lois de décentralisation votées dans les années 1980. Il s'agit là d'une véritable révolution copernicienne, car elle met en jeu l'autonomie des établissements, donc la nécessité de faire des choix ; elle implique la délégation de pouvoirs, de moyens réels et le contrôle *a posteriori* de la hiérarchie. Elle exige communication, transparence, évaluation. **Ce troisième levier s'appelle l'autonomie des établissements scolaires.** C'est une révolution des mentalités. Avec la Révolution française de 1789, se met en place le modèle de l'Ecole publique française. Il s'agissait que, au niveau de la classe, tous les élèves aient droit à la même école. On vise à l'homogénéité la plus grande possible et dans tous les domaines : manuels, programmes, horaires, examens, uniformes, etc. Dans ce modèle égalitariste, qui perdura jusque sous la V^e République, on a pour ainsi dire un face à face classe/ministre. L'Ecole est une addition de classes, les règles se définissent ailleurs. Rectorats et inspections académiques n'ont qu'une fonction de gestion de proximité.

Dans les années 1970, la réforme Haby introduit une grande hétérogénéité dans les publics scolaires du Secondaire. Avec les travaux de Louis Legrand, se répand l'idée que l'accès au savoir se fait à des vitesses variables. Dans les collèges rénovés par la réforme d'Alain Savary, apparaît un autre système : la voie vers l'égalité des chances dans un enseignement de masses passe par des réponses individuelles qui tiennent compte de l'hétérogénéité des élèves. Le centre de gravité se déplace de la classe vers l'établissement. Les parents et les partenaires des établissements scolaires font leur entrée à l'Ecole, notamment aux conseils de classe, d'administration. Avec l'autonomie des établissements publics locaux d'enseignement, - nouveau statut juridique des collèges et des lycées -, la problématique se transforme : la question n'est plus la conformité au modèle central, mais la cohérence. Cohérence du diagnostic fondant le projet d'établissement, cohérence des choix d'actions, cohérence de l'évaluation. Le modèle traditionnel s'accommodait de bilans, de constats, de contrôles externes. Ce nouveau modèle implique les acteurs eux-mêmes, dans la recherche de la pertinence des solutions envisagées pour faire face aux attentes de la société, de la transparence des choix et des valeurs fondatrices du projet. **On est bien au cœur d'une démarche citoyenne.**

Le projet de la Nation reste le fédérateur et le garant de l'unité de l'Ecole et de la République. La question majeure va être la capacité de la Nation de donner aux établissements les moyens de faire des choix, de leur donner une véritable autonomie ; la réciproque étant la capacité des établissements d'intégrer objectifs généraux, situation particulière et de rendre compte. Ceci ne va pas sans tensions entre les différents acteurs du système éducatif, tensions fort bien pressenties par Jean-Pierre Obin dans son ouvrage, "*La crise de l'organisation scolaire.*" Le projet d'établissement, par la loi de juillet 1989, date symbolique s'il en est pour l'Ecole de la République, est LA règle du fonctionnement de l'établissement scolaire tout en y intégrant, au plus haut niveau de conscience, le projet politique de société qui en a été le point d'origine. **Etre homme de projet, c'est être citoyen donc !**

2.3. La démarche de projet est une école de la démocratie.

2.3.1. Le projet d'établissement

Un quatrième levier est directement lié à la politique de décentralisation initiée au début des années 1980. A cette époque naît la notion de projet centré sur l'établissement, fondé sur le postulat que la gestion inégalitaire des moyens et que l'approche pédagogique différenciée, interdisciplinaire, recréeront plus d'homogénéité et donc d'égalité à la sortie du système scolaire. Les enseignants doivent passer de l'acte pédagogique solitaire, individualiste, au travail interdisciplinaire, par définition collectif et donnant un nouveau sens à leur action, et donc à l'École. **Ce quatrième levier s'appelle la démarche de projet.** La démarche de projet est une démarche démocratique, si les procédures qu'elle implique sont respectées. La phase d'analyse et de diagnostic doit permettre à tous les partenaires de l'établissement de se donner des repères pour l'action collective. La phase de choix des priorités engage la responsabilité de tous les acteurs de l'établissement. La phase d'action met en œuvre des méthodes de travail interdisciplinaire, d'échanges, de partages. La phase d'évaluation permet de faire le point, de donner de la valeur à leur travail, de donner du sens à leur engagement. On voit combien cette démarche, à mettre en œuvre par tous les partenaires de la communauté scolaire, suppose de valeurs partagées.

Le projet d'établissement, avec toute l'ingénierie du management que cela suppose, est un puissant levier de modification de la vie d'un établissement, des méthodes pédagogiques, et donc de lutte contre l'échec scolaire et la violence. Elaborer un projet d'établissement, c'est finalement avoir une vision du futur pour orienter l'action présente, c'est à dire créer du sens à l'action et une dynamique, avoir une volonté collective, voire politique de tenir le cap qu'on se fixe et introduire une gestion participative raisonnée, adhérer à un système de valeurs partagées : il implique écoute, force de conviction, délégation, responsabilisation, transparence, communication, engagement, moyens. Il implique de nouvelles méthodes pédagogiques, de nouvelles méthodes de management, de nouvelles méthodes participatives, un nouveau statut des personnels, un nouveau rôle de la hiérarchie. Mais le sociologue Robert Baillon, dans ses travaux, a pu clairement mesurer les effets positifs du projet d'établissement, et les effets négatifs, voire dévastateurs de l'absence de projet ou de "pilote".

2.3.2. La démarche de projet.

Dans ce cadre, il est dès lors impossible d'envisager de travailler sur la transmission des savoirs sans s'interroger sur la personne de l'élève. Sinon, il y a fracture sociale et culturelle entre le discours entendu à l'École et le vécu quotidien. Alors, l'École risque grandement de devenir le symbole d'une autorité qui s'impose et qui contribue à enfermer l'élève dans une situation d'exclusion. Nous ne pouvons plus prétendre à une transmission du savoir sans une réflexion sur la citoyenneté. Même, ça ne fonctionne bien, y compris dans les enseignements académiques, que lorsqu'on a fait ce travail en équipe pluridisciplinaire, en faisant la relation entre valeur, savoir et pratique, lorsqu'on a relié les comportements au contenu des savoirs. **Ce cinquième levier s'appelle le travail d'équipe.** Il faut souder la communauté éducative, - terme qui n'a aucun rapport avec le communautarisme - afin que se développe une identité, un compromis explicite autour d'objectifs communs et de valeurs partagées.

Le travail d'équipe est actuellement fortement encouragé. Ce sont par exemple des projets de classes centrés sur les parcours diversifiés, l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration, les modules de soutien et de renfort, les travaux personnels encadrés. Toutes ces incitations à travailler autrement ne relèvent pas du bricolage pédagogique, mais d'une révolution des mentalités. "*Je ne suis pas le seul détenteur du savoir. On est plus riche à plusieurs que seul. L'autre m'intéresse pour ce qu'il est autre*". Autant de maximes que peuvent facilement s'approprier d'une façon générale tous les partenaires de la communauté éducative. On voit combien tout ceci participe de l'éducation citoyenne.

Un autre levier encore pour faire d'un établissement un lieu d'apprentissage de la démocratie et s'inscrivant dans la même logique de démarche de projet, est le développement associatif, au sein de l'Ecole (CVL, CVC, Maison des lycéens, associations diverses, U.N.S.S.), mais aussi la recherche de partenariats, d'ouverture de l'Ecole sur la ville, la Cité au sens grec. **Ce levier s'appelle l'ouverture sur le Monde.** L'Ecole se doit donc d'être à la fois « sanctuaire » des savoirs et « monde ouvert » sur la Société - Monde.

2.4. L'éducation citoyenne

Avoir parlé du projet d'établissement, du projet d'équipe, du projet de classe, m'amène tout naturellement à parler de l'éducation citoyenne, laquelle dépasse largement le cadre étroit et souvent mal compris, sacrifié de l'éducation civique, feue l'instruction civique.

2.4.1. La place de la parole.

Beaucoup d'enseignants passent leur temps à dire que les élèves n'arrêtent pas de bavarder et eux parlent sans arrêt. Et les élèves n'arrêtent pas de dire qu'ils n'ont jamais la parole et qu'on ne les écoute jamais. Il y a là quelque chose de l'ordre d'une surdité commune. Or je considère qu'il n'y pas d'éducation à la citoyenneté si on ne commence pas par là : **un autre levier d'action tourne donc autour de la parole, de la communication.**

La parole, la communication est le fondement même de ce que peut être le citoyen. Il n'y a pas de pouvoir sans parole organisée. Apprendre cela aux élèves peut être subversif dans un établissement scolaire, donc il faut l'assumer. Donner la parole aux élèves, c'est leur apprendre à prendre la parole pour pouvoir intervenir dans la classe, dans un conseil de classe, dans un conseil pédagogique, dans un conseil d'administration, dans un conseil de la vie lycéenne - les instances démocratiques ne manquent pas dans les établissements scolaires ! Il faut que les délégués des parents, des élèves aient appris à prendre la parole, par des démarches instrumentales de dynamiques de groupes. A l'Ecole, apprendre à prendre la parole, c'est un travail pluridisciplinaire qui a pour finalité de surseoir à la violence : quand on se parle, on ne se bat pas. Quand on a un discours et qu'on est prêt à écouter ce discours, les choses se passent autrement.

Mais il y a nécessité d'apprendre à libérer la parole, à écouter, donc à former les personnels d'urgence. Car si on ne libère pas la parole, on libère la violence. Car si on libère la parole sans qu'il y ait une écoute, c'est pire que de ne pas la donner. L'autre aspect du problème, c'est qu'une fois qu'on a libéré la parole et qu'on a su écouter, qu'est ce qu'on fait de ce qui a été dit? On est dans une démarche qui peut devenir très déstabilisante. Mais avec cette démarche, où l'on doit forcément utiliser collectivement cette parole, on rassure aussi, on se rassure aussi, lorsqu'on apaise les tensions, lorsqu'on a pu laisser dire, lorsque, ensemble, on a cherché des solutions, négocié un compromis.

2.4.2. L'importance de la représentativité

A partir des années 1970, décidément période charnière, s'est développée l'idée de concevoir l'organisation et la vie scolaires sur le modèle de la démocratie représentative et de ses délégués mandatés. Pour les élèves : délégué de classe, élu du conseil pédagogique, du conseil d'administration, du conseil de la vie lycéenne ou collégienne, de la maison des lycéens, conseil académique de la vie lycéenne, conseil national de la vie lycéenne : pas moins de sept niveaux de représentation. Il y a là aussi **un puissant levier pour aller vers l'Ecole citoyenne : la représentation démocratique et son corollaire, le suffrage universel.** Certains voudraient aller plus loin dans l'analogie en proclamant l'égalité des droits et des devoirs entre maîtres et élèves et pour tout dire, remplacer la relation éducative qui fonde l'institution scolaire et qui est par essence une relation inégalitaire - le Maître sait et en sait plus que l'élève - par une relation pseudo politique d'égalité. Les limites entre démagogie et responsabilité se situent ici. Ce système représentatif a ouvert une voie sur la façon de vivre ses droits et ses devoirs. Si les élections ne sont pas ba-

fouées, si les élèves prennent le temps de mener campagne, on évite qu'ils deviennent les boucs émissaires, qui finissent par s'enfermer dans leur malaise. Il faut une équipe de délégués attentive aux problèmes de chacun, d'où l'importance des formations de délégués qui doivent être correctement organisées, financées. Il faut aussi une équipe pédagogique, une équipe de direction attentive au respect des délégués et à leur écoute active.

2.4.3. La place de la Loi, last but not at least !

Par ailleurs, les élèves et les délégués au premier chef, ont besoin d'élaborer avec les différents partenaires de leur établissement un règlement intérieur qu'ils soient à même de s'approprier. Un règlement imposé ne peut valoir que pour ceux qui l'imposent. Ce règlement, véritable contrat de vie précisant les droits et devoirs de tous les membres de la communauté scolaire, doit être connu et intériorisé. **Cette intériorisation de la Loi par chaque membre de la communauté scolaire est un puissant levier de changement.**

Le concept le plus difficile sur lequel on doit travailler quand on parle d'Ecole citoyenne est celui d'intérêt général. On a si peu expliqué la Loi et la démocratie que beaucoup de jeunes, voire d'adultes pensent qu'il s'agit d'une juxtaposition de contraintes et d'intérêts privés ; ils n'y voient ni protection, ni sûreté ou gains collectifs. Les lois du marché vont dans ce sens actuellement. Entre l'Ordre moral et la concurrence sauvage des intérêts privés - politiquement, les deux extrêmes se rencontrent souvent, par exemple dans la peine de mort et la libre circulation des armes aux U.S.A. -, il faut pouvoir retrouver la notion de démocratie. Or, n'y a pas de notion de démocratie sans notion de responsabilité, de libre choix. Cela se conçoit mieux si l'on enseigne l'histoire de l'émergence des droits de l'Homme et permet d'éviter ce sentiment qu'on impose un prêt à porter culturel hexagonal au nom du modèle républicain. Je pense à un travail interdisciplinaire qui pourrait se faire avec des élèves sur l'universalité des droits de l'Homme, des droits de la femme en particulier.

Au cœur de la morale civique républicaine, il y a la notion de dignité de la personne humaine, source de la cohérence, qui permet de distinguer ce qui est juste de ce qui est injuste. La loi implique des valeurs ; ainsi, le contrat de vie doit être conforme aux valeurs constitutionnelles. Aborder la loi à partir de l'exemple du contrat de vie scolaire, oblige à constituer la trame de la démocratie, de la citoyenneté au quotidien. La Loi commune exprime un lien social fort : appartenir à un Etat, une communauté où chacun fait en sorte de vivre avec les autres, dans le respect de ses droits et de ses devoirs.

En guise d'ouverture au débat...

Dès lors, on perçoit mieux - j'espère - sur quelles valeurs fonder l'éducation citoyenne à l'Ecole. **D'abord la solidarité !** C'est la première vertu, au sens de Montesquieu : tous dépendent de tous, dans un état démocratique. C'est aussi l'entraide universelle (et donc opposée au communautarisme), c'est la fraternité : que les mieux lotis aident les moins bien dotés. **Puis vient la tolérance** : venant du XVIII^e siècle, elle vise à accepter l'autre pour ce qu'il est, à condition de réciprocité. Tolérer quelqu'un, c'est accepter qu'il soit ce qu'il est et qu'il bénéficie des mêmes droits et devoirs que moi. C'est le fondement de la liberté. Cela implique une troisième valeur : **la raison**, elle aussi héritée des Lumières : c'est poser le principe que tout être humain est doué de raison et éduicable. Depuis la III^e République, l'Ecole publique, laïque, s'est donné comme tâche de former des citoyens conscients, c'est-à-dire cultivés par la raison et partageant cette vertu : celle-ci dicte la nécessité de l'égalité des citoyens devant l'expression de leur pensée. « *Agis toujours de manière que la maxime de ton action traite ton prochain comme une fin et jamais comme un moyen.* » écrit Kant. C'est pourquoi un citoyen libre est, du même coup, un citoyen responsable et engagé.

Je n'ai pas éludé combien cette éducation à la citoyenneté est difficile, voie subversive ; c'est pour cela d'ailleurs qu'elle se voit opposer de nombreux freins et obstacles. Mais justement, la liberté, caractéristique de l'homme au sens phénoménologique de Husserl, donne la capacité de créer de l'imprévisible, c'est-à-dire d'opérer des ruptures. Il résulte de cette prise de position épistémologique des conséquences éthiques. Tout homme, donc tout élève, est un sujet et non un objet. L'éthique exige de ne pas transformer l'autre en instrument. Il est donc impératif que l'Ecole enseigne et fasse vivre la citoyenneté, car la citoyenneté n'est pas naturelle : elle est une conquête de l'Homme sur la Nature, un travail toujours à recommencer, un chemin qu'il faut emprunter où je n'existe jamais seul. Cela peut aussi s'appeler le respect de soi-même et d'autrui. Je ne vous parle pas du « respect » qui n'est que de l'admiration pour le caïd, mais du respect dû à tout être vivant, je dirai à toute forme de vie.

On est entré subrepticement dans le domaine de la morale, plus subtilement sur le territoire de l'éthique, là où s'affrontent le bien et le mal. Le respect du maître pour son élève, et celui de l'élève pour le maître est une valeur et comme telle, il n'a pas de prix, c'est ce qui situe au-dessus de notre vie pour donner un sens à celle-ci. Max Weber parle de Wert (valeur) et de Zweck (nécessité). L'Ecole est peut-être en train d'agoniser parce qu'elle vise prioritairement et quasi uniquement à préparer les élèves à devenir des adultes professionnellement efficaces et que pour la transmission de valeurs sociétales, elle est souvent bien seule, sans temps, sans Etat et sans parents présents en certaines zones.

La misère est un agent puissant de déstabilisation, tant pour les familles que pour les enfants qui perdent leurs repères, l'espoir et la confiance en eux-mêmes et se réfugient dans des souffrances et des déviances bien connues, trop connues. Malgré cela, l'établissement scolaire demeure un lieu de vie important, un lieu de référence où les élèves passent de sept à dix heures par jour. Les dix-sept à quatorze autres heures ne nous appartiennent pas, ne relèvent pas de notre autorité mais quand même de notre responsabilité de citoyen et d'Homme. J'ai voulu montrer qu'ici et maintenant, on peut agir, qu'il faut agir, que beaucoup de gens agissent, les enseignants en première ligne, - j'utilise à dessein ce vocabulaire militaire de l'engagement ! Passeur de savoirs et de savoir-être, passeur d'héritage, l'enseignant est celui qui, comme l'observait Arendt (in *La crise de la culture*) a la responsabilité de livrer notre monde aux « nouveaux venus ». L'enseignant, le pédagogue et l'éducateur doivent croire dans le pouvoir des nouvelles générations de porter les exigences républicaines, de renouveler notre société et mieux que nous ne l'avons fait. Si nous ne leur accordons pas notre confiance, eux-mêmes douteront de leur pouvoir. La confiance n'attend nulle preuve : « *il faut d'abord donner* » (Alain, in *Propos d'un Normand*).

Jean-Joseph Feltz
Wattwiller, le 26 février 2014